



## Avarie de transport sur un meuble non vue à la réception

Par **Ludodu**, le **29/01/2018** à **16:07**

Bonjour,

j'ai acheté 2 tables de chevet sur le site <http://tousmesmeubles.com/> pour un montant de 358€.

J'ai été chercher les meubles au hangar de la société de transport (plus rapide que d'attendre la livraison dans mon village)

Sur place, j'ai déballé le meuble (plutôt bien protégé), qui ne m'a pas semblé abîmé. Donc réception sans réserve de ma part.

En installant ce meuble chez moi (après qq jours, car j'avais de la peinture dans la maison), je m'aperçois d'une fissure au niveau du pied. En réalité le bas du pied était complètement cassé (le bas du pied est littéralement détaché du meuble). Je ne l'ai pas vu au moment de la livraison car il était suffisamment emboîté pour que cela soit difficilement visible. Par ailleurs, le haut du même pied est également fendu, c'est très discret mais ça fragilise très certainement énormément le meuble.

Je contacte le vendeur, qui m'explique qu'un tel défaut aurait dû être vu au moment de la réception et que sans réserve de ma part, il n'y a pas de solution de remplacement.

Il me propose de le recoller moi-même avec de la colle. Mais je ne suis pas manuel. Il me suggère donc de passer par un ébéniste et consentira un geste de 35€ maximum pour payer l'ébéniste. Il m'explique que c'est pas gentillette car il ne saurait être tenu des avaries de transports que je n'aurais pas remarqué par négligence.

Est-ce réellement ma seule solution?

Suis-je en tort de n'avoir pas rédigé de constat et de ne pas avoir vu le défaut?

Ce défaut paraît a priori grossier, mais je vous assure qu'il n'est pas si visible que cela (j'ai d'ailleurs pris des photos qui montrent que le défaut est difficilement perceptible lorsque le pied est réemboîté)

Merci de votre éclairage suffisamment argumenté pour que je puisse le faire valoir au vendeur qui est certain de sa position et qui n'en démord pas après plusieurs échanges par mail.

Par **morobar**, le **30/01/2018** à **10:49**

Bonjour,

[citation]Est-ce réellement ma seule solution? [/citation]

Oui.

L'absence de réserves à la livraison implique une réception en apparence exempte de dommages.

Par ailleurs vous devez confirmer les réserves éventuelles ou non visibles dans les 3 jours qui suivent la réception.

Compte tenu de vos propos, votre réclamation n'est:

\* ni recevable (lettre hors délais)

\* ni fondée: réception sans réserve surtout avec en déballage avant réception.

En clair: le transfert de responsabilité s'effectue au moment de la prise de possession de l'envoi.

Par **Ludodu**, le **30/01/2018** à **14:44**

Merci Morobar de votre réponse (même si elle ne me convient pas!)

Le défaut était quasi invisible. C'est en manipulant le chevet et en l'installant que le pied fragilisé c'est définitivement rompu. Je trouve cela très injuste.

Je reste malgré tout preneur de tout autre avis.

Par **morobar**, le **31/01/2018** à **10:51**

Vous avez l'avis d'un retraité cadre supérieur dans ce domaine.

Vous auriez pu conserver quelques chances en vous manifestant immédiatement.

Même une expertise organisée par vos soins ne saurait aboutir, il est facile de vous faire endosser la responsabilité de l'avarie, qui n'existait pas au déballage, ,mais visible APRES votre propre déplacement.

C'est pour cela que dans ce domaine, on peut exiger (en payant):

\* une modification des limites de responsabilité par une déclaration d'intérêt à la livraison

\* une assurance de chose sans recherche de responsabilité (valeur déclarée).

Par **Ludodu**, le **31/01/2018** à **11:26**

Merci à vous pour votre réponse et d'une manière plus générale pour votre activité sur le forum.

Vos compétences sont précieuses pour les consommateurs non avertis que nous sommes.